



AVIS AUX PLAISANCIERS

Procédure obligatoire de nettoyage afin d'obtenir le code et votre droit d'accès aux lacs

Important : afin de protéger nos lacs et de prévenir l'introduction ou la propagation d'espèces aquatiques envahissantes, toutes les embarcations et équipements nautiques doivent être nettoyés avant la mise à l'eau.

CODE HEBDOMADAIRE OBLIGATOIRE

Après avoir lavé votre embarcation, prenez connaissance du code hebdomadaire indiqué sur l'affiche située à la station de lavage à l'arrière de la mairie.



PROCÉDURE À SUIVRE

- **Nettoyer** votre embarcation.
- **Prenez connaissance du code à 4 chiffres affiché.**

Pour accès au lac Simon

Veuillez vous présenter au **800, chemin du Tour-du-Lac (Location Sport Duhamel).**

Pour tous les autres lacs

Veuillez-vous présenter au **1886, rue Principale à la Coopérative de Duhamel (station d'essence).**

Résidents et non-résidents

Pour les **résidents de Duhamel**, l'accès demeure gratuit. Les mandataires responsables pourront valider votre adresse afin de confirmer votre statut de résident et vous remettre le code d'accès applicable.

Les **non-résidents** doivent acquitter leurs droits d'accès aux lacs conformément aux règlements en vigueur. Les prix et les renseignements applicables sont disponibles sur place et sur notre site internet.

Informations

Pour toute autres informations, vous pouvez communiquer avec la **Municipalité de Duhamel** au **819 428-7100** poste **1607 / Coop de Duhamel — station d'essence : 343-520-2545 / Location Sport Duhamel : 819-743-3062**